



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

Territoire reconnu  
Réserve de biosphère  
et Géoparc mondial  
Unesco

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025\_CS\_38-DE

## Délibération 2025 CS 38 du Parc naturel régional du Luberon

### Objet : Projet de création d'une liaison souterraine 63 000 volts entre les postes d'Apt et de Les Beaumettes - Convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Luberon et RTE (Annexe)

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 28 mai 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 64 votants :

- 39 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 23 membres représentés.

#### Etaient présents :

**Mesdames** Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont-de-Pertuis**) ; Monique CHABAUD (déléguée titulaire de **Goult**) ; Véronique MILESI (déléguée titulaire de **Lagnes**) ; Valérie PEISSON (déléguée titulaire de **Manosque**) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (déléguée titulaire de **Murs**) ; Sabrina CAIRE (déléguée titulaire de **La Brillanne**) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de **Roussillon**) ; Ghislaine PEY (déléguée suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (déléguée titulaire de **Saint-Martin-les-Eaux**) ; Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (déléguée titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Catherine SERRA (déléguée titulaire **CoteLub**) ; Claire ARAGONES (déléguée suppléante de l'agglomération **LMV**)

**Messieurs** Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Patrick COURTECUISE (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Alexandre POZZO (délégué titulaire de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Grigori GERMAIN (délégué titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Serge VANNEYRE (délégué titulaire de **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (délégué titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de **Niozelles**) ; François DUPOUX (délégué titulaire de **Saignon**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Patrick VARAIRE (délégué titulaire de **Saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-lès-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Roland GIRAUD (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Christian CHIAPPELLA (délégué titulaire **CCPFML**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

#### Était également présente, sans voix délibérative :

Mesdames Jeanne BENIHYA-VERDE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Alexandra MATUSCAK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Béatrice Mayen (Département des Alpes de Haute-Provence) ; Carole Toutain (Département de Vaucluse)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

**Avaients donné pouvoir :**

**Mesdames**

Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSÉ  
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL  
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON  
Solange FOUVET à Pierre EVEN  
Amélie JEAN à Mickaël CAVALIER  
Catherine GAY à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD  
Suzanne BOUCHET à Noëlle TRINQUIER

**Messieurs**

Pascal RAGOT à Valérie PEISSON  
Marc JAUBERT à Jacques DECUIGNIERES  
Emmanuel LUTHRINGER à Marc BOTTERO  
Alain FERETTI à Gilles LANDRIEU  
Michel BESTAGNO à Patrick VARAIRE  
Jacques MACHEFER à Charlotte CARBONNEL  
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSÉ  
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON  
Michel GASQUET à Jacques PENSA  
Michel NOUVEAU à Sébastien TROUSSE  
Richard ROUZET à Ghislaine PINGUET  
Pierre POURCIN à Marc BOTTERO  
Christian MOUNIER à Dominique SANTONI  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
Frédéric SACCO à Christian CHIAPELLA

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Monique PAQUIN ; Martine VASSAL

**Messieurs** Lionel MORARD ; Philippe ANGELETTI ; Romain FERRARI ; Luc MILLE ; Patrick MERLE

**Etaient absents :**

**Mesdames** Alexandra MORETTI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Céline MOSTERO ; Karine MASSE ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Béatrice TERRASSON ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES

**Messieurs** Roland PETIET ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICCHARME ; Laurent GARCIA ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Kevin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.2 protéger et gérer les ressources naturelles, objectif A.2.3 Protéger et gérer de façon cohérente l'eau et les rivières ;

Vu le projet de Charte du Parc naturel régional 2025-2040 ;

Vu le projet de convention entre le Parc naturel régional du Luberon et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) dans le cadre du projet de création d'une liaison souterraine 63 000 volts entre les postes d'APT et de BEAUMETTES ;

Considérant l'intérêt stratégique de ce partenariat pour répondre aux enjeux de territoire vis à vis de la gestion de la biodiversité ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** la convention entre le Parc naturel régional du Luberon et la société RTE ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente  
Dominique SANTON  
60, place Jean Jaurès  
84404 APT CEDEX  
Tél. : 04.90.04.42.00



Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025\_CS\_38-DE